

ORDONNANCE 1333-O.61

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement a édicté à sa séance du 12 janvier 2021, l'ordonnance 1333-O.61, visant à autoriser les modifications à la signalisation routière visant à :

- sur l'avenue Mousseau au coin du boulevard de Châteauneuf:
 - a) interdire les arrêts de part et d'autre de la ligne d'arrêt;
 - b) éloigner de 1 mètre supplémentaire la ligne d'arrêt de la traverse
 - c) élargir à 3,5 mètres la traverse;
 - d) ajuster le marquage de la piste cyclable en conséquence;
 - e) déplacer le poteau de fin de zone vers l'ouest de 1,5 mètre;
 - f) ajouter un bollard à la limite de la piste cyclable en période estivale;

- interdire le stationnement en tout temps sur le 3^e Croissant depuis la borne-fontaine située sur le côté sud jusqu'à la fin de la courbe située sur le côté nord, soit environ vis-à-vis la borne-fontaine;

- prolonger la zone de stationnement interdit jusqu'à la zone du nouvel arrêt d'autobus à proximité de la courbe des avenues Rhéaume et Chaumont;

- ajouter un stationnement pour personne handicapée dans le stationnement accessoire à la piscine des Roseraies accessible depuis l'avenue de la Nantaise.

et ce, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333, art. 5). Cette ordonnance entre en vigueur en date d'aujourd'hui et est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 7701, boul. Louis-H.-La Fontaine, arrondissement d'Anjou, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Fait à Montréal, arrondissement d'Anjou, le 13 janvier 2021.

Nataliya Horokhovska
Secrétaire d'arrondissement par intérim